

Avis public

Assemblée publique de consultation et consultation écrite

Projet de règlement numéro 640 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

Aux personnes et organismes de l'ensemble du territoire désirant s'exprimer sur le projet de règlement « 640 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) »

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 10 janvier 2022, le Conseil a adopté le projet de règlement suivant :

« Règlement numéro 640 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) »

AVIS est, par la présente, donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation, le lundi 7 février 2022, à 18h30 au centre communautaire sous réserve des mesures sanitaires qui seront en vigueur à ce moment.

Ce projet permet la mise en valeur d'emplacements problématiques et autorise, à certaines conditions, la réalisation de projets non conformes aux règlements d'urbanisme, mais qui respecte les objectifs du plan d'urbanisme. Plus concrètement, le projet de règlement prévoit :

- Les catégories de projet particulier qui peuvent faire l'objet d'une demande d'autorisation;
- Les documents et renseignements exigés pour une demande d'autorisation pour un projet particulier;
- La démarche d'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, incluant le coût rattaché à la demande et l'affichage requis;
- La condition préalable et les critères d'évaluations pour l'analyse d'une demande d'autorisation d'un projet particulier

Par l'arrêté numéro 2021-054 du 16 juillet 2021, toute assemblée publique doit être accompagnée d'une consultation écrite. Cette consultation écrite est d'une durée minimale de 15 jours et annoncée par le présent avis public.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet Valcourt.ca. Jusqu'au 3 février 2022, vous êtes invités à formuler vos questions et commentaires en lien avec le projet de règlement à l'une ou l'autre des adresses courriel suivantes : lydia.laquerre@valcourt.ca ou inspecteur@valcourt.ca, ou par courrier déposé dans la chute à paiement de l'hôtel de ville.

Ce projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Valcourt, ce 11 janvier 2022